



Avec des installations qui compensent les départs, les deux départements alpins sont plutôt bien lotis dans le paysage agricole français.

Si les chiffres de l'installation sont bons pour les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence la profession sait que ces bons résultats sont fragiles compte tenu de la pyramide des âges.

## Les départements alpins tirent leur épingle du jeu

Les chiffres parlent d'eux-mêmes que ce soit dans les Hautes-Alpes ou les Alpes-de-Haute-Provence un départ est compensé par une installation. Et, depuis deux ans une accélération est même observée avec de plus en plus de gens intéressés par le métier. Cela se traduit notamment par une augmentation des installations hors-cadre familial. La proportion de femmes et d'hommes est à peu près équivalente depuis plusieurs années avec une quasi parité dans les deux départements. Ainsi en 2021 dans les Alpes-de-Haute-Provence 270 porteurs de projets étaient dénombrés et en 2022 ce chiffre devrait avoisiner les 280 compte tenu de la conjoncture actuelle. Dans les Hautes-Alpes, un autre chiffre peut être cité et est tout aussi représentatif : l'an dernier 35 porteurs de projets ont demandé la Dotation jeune agriculteur (DJA) et cette année il y en a déjà 44. Des chiffres proches de ceux de son voisin. Cette DJA qui sera réformée en 2024 avec une année transitoire en 2023 (voir p.10) et qui va passer dans les mains de la Région.

### Inquiétude sur la DJA

« Nous espérons que cette réforme de la DJA va créer un appel d'air et faire augmenter les demandes », explique Mickaël Juran, élu à la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence en charge de l'installation. « Nous ne connaissons pas encore dans le détail cette nouvelle DJA mais nous avons bon espoir qu'elle corresponde à notre département », ajoute Alexandre Lagier, son homologue à la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes. Tous deux s'avouent surtout attentifs à la mise en application et à la gestion du dispositif quand il sera aux mains du Conseil

régional puisque de nombreuses inconnues perdurent : seront-ils prêts, qui seront les interlocuteurs, comment vont-ils gérer la fin de la programmation en cours en plus de la nouvelle.

À la suite d'une enquête de la MSA (voir encadré page 10) les deux élus se félicitent de voir que la DJA reste un gage de réussite pour de nombreux installés avec un taux de maintien en activité à cinq ans qui avoisine les 90 % voire les dépasse même s'il convient de nuancer ces chiffres car il s'agit de la première étude du genre et qu'il sera intéressant de voir ces chiffres à six ans des engagements souscrits au titre de la DJA.

### La prudence de rigueur

« Nous sommes très à l'écoute également des installations non-aidées, poursuit Mickaël Juran, et nous voulons leur proposer des services adaptés à leurs profils. »

« Nous organisons de nombreuses réunions d'information et nous travaillons sur la transmission pour favoriser l'installation, explique Alexandre Lagier. Il faut que les cédants arrivent à se projeter dans l'avenir en gardant leurs exploitations en bonne forme et que les jeunes puissent ainsi s'installer plus facilement et dans de bonnes conditions. »

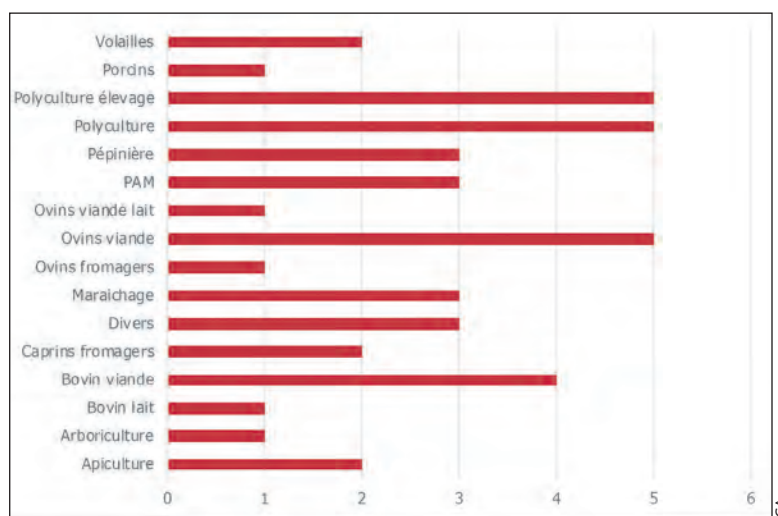
Les Points accueil installation (PAI) des deux départements voient le nombre de porteurs de projet pousser leur porte augmenter avec une part de plus en plus importante de reconversions. Celles-ci représentent les 3/4 du public et plus de la moitié veut faire du bio, des circuits courts et de la transformation.

Pour les deux départements les productions sont variées mais l'élevage reste prédominant. Une

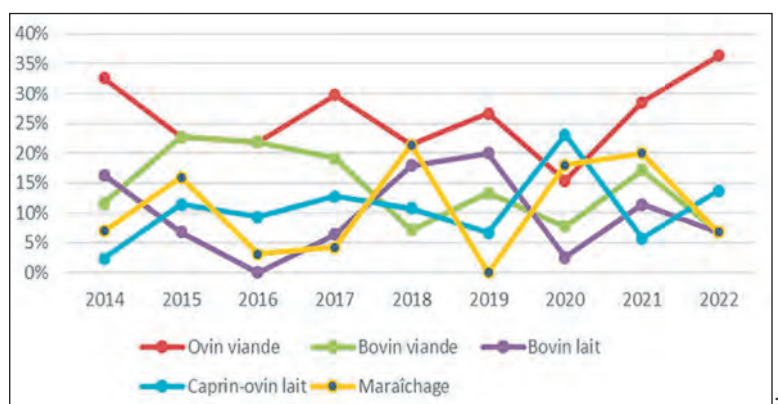
grande tendance similaire : un grand nombre d'installations se fait en société avec toujours beaucoup de Gaec familiaux. Une tendance qui s'est inversée depuis quelques années puisqu'auparavant la part d'installations individuelles était supérieure à celles en société (voir graphique page 10).

Si les chiffres et la dynamique semblent bons et encourageants pour l'avenir les professionnels n'en restent pas moins prudents. En effet, la pyramide des âges défavorable laisse présager d'un grand nombre

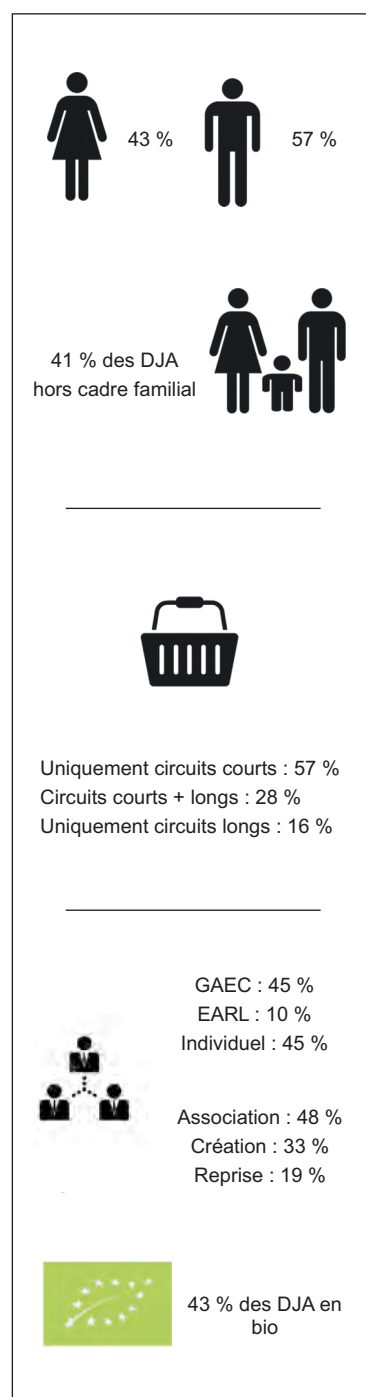
de départs à la retraite dans les années à venir, sachant que les métiers de l'agriculture sont fortement impactés par la conjoncture actuelle mais aussi victimes de la prédation et d'une certaine désaffection d'une certaine frange de la population. C'est pourquoi les chambres d'agriculture et les syndicats redoublent d'efforts pour promouvoir ces métiers, faire évoluer les mentalités, proposer toujours plus de services facilitant la vie des agriculteurs et luttent pour les défendre. ■



Bilan des DJA en 2021 dans les Alpes-de-Haute-Provence par production.



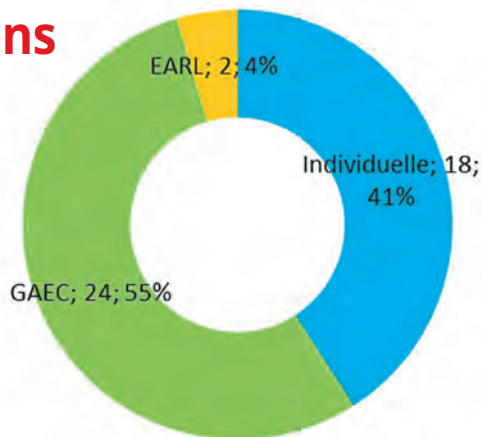
Les filières de l'installation dans les Hautes-Alpes.



Bilan des dotations DJA en 2021 dans les Hautes-Alpes.

## 59 % des installations

se font en société dans les Hautes-Alpes



### Une enquête, riche d'enseignements

Face à la préoccupation du renouvellement des générations et à une pyramide des âges qui ne s'annoncent pas favorable la chambre d'agriculture régionale de Sud-Paca s'est tournée vers la MSA et la Draaf Paca afin de disposer de données concrètes. L'objectif était aussi de savoir si le fait de verser une DJA permettait une pérennité plus importante de l'installation.

Ainsi, la MSA Alpes-Vaucluse et la MSA Provence Azur se sont mises en ordre de marche pour récolter ces chiffres. Un travail fastidieux de collecte et de tri de ces données car tous les organismes ne les traitent pas de la même manière et utilisent des logiciels informatiques différents. « Il a fallu trouver les bons individus, c'est un travail qui nous a pris six mois afin de consolider les données de réaliser une analyse cohérente, révèle Corinne Gareau, directrice de la MSA Alpes-Vaucluse. Nous avons quasiment du travailler à la main. C'était la première fois que nous réalisions une telle enquête donc nous ne pourrions que monter en puissance pour les prochaines années. Nous avons donc suivi une cohorte de 8 040 nouveaux installés entre 2010 et 2016 dont 1 052 bénéficiaires de la DJA. Le taux de maintien en activité à deux ans est de 89 % et à cinq ans de 74 %, avec de meilleurs résultats sur la Vaucluse et les Alpes. Ce sont les entreprises de jardin et de paysage qui résistent le moins dans le temps (64 % à cinq ans). La viticulture (87 %) et l'élevage (86 %) résistent le mieux dans le temps, détaille-t-elle. Il sera intéressant de voir ces chiffres à six ans à l'échéance de la DJA mais également de savoir pourquoi ceux qui ne sont plus là ont arrêté. Il serait également enrichissant, à terme, de rapprocher ces données des autres secteurs d'activités comme le BTP, etc. Dans un contexte où l'on prône la souveraineté alimentaire et la relocalisation il est satisfaisant de voir que les organismes agricoles se sont rapprochés pour réfléchir ensemble et savoir comment réagir face au renouvellement des générations », conclut la directrice de la MSA Alpes-Vaucluse.

	Installés 2010-2016	Installés 2010-2016 présents à N+2	Taux maintien à 2 ans	Installés 2010-2016 présents à N+5	Taux de maintien à 5 ans
<b>04</b>	<b>759</b>	<b>712</b>	<b>94 %</b>	<b>638</b>	<b>84 %</b>
DJA	249	247	99 %	237	95 %
(vide)	510	465	91 %	401	79 %
<b>05</b>	<b>560</b>	<b>533</b>	<b>95 %</b>	<b>481</b>	<b>86 %</b>
DJA	240	235	98 %	220	92 %
(vide)	320	298	93 %	261	81 %
<b>06</b>	<b>1 289</b>	<b>1 138</b>	<b>88 %</b>	<b>892</b>	<b>69 %</b>
DJA	68	67	99 %	62	91 %
(vide)	1 221	1 071	88 %	830	68 %
<b>13</b>	<b>1 816</b>	<b>1 620</b>	<b>89 %</b>	<b>1 327</b>	<b>73 %</b>
DJA	101	101	100 %	100	99 %
(vide)	1 715	1 519	88 %	1 227	71 %
<b>83</b>	<b>2 144</b>	<b>1 847</b>	<b>86 %</b>	<b>1 479</b>	<b>69 %</b>
DJA	157	152	97 %	143	91 %
(vide)	1 987	1 695	85 %	1 336	67 %
<b>84</b>	<b>1 472</b>	<b>1 341</b>	<b>91 %</b>	<b>1 131</b>	<b>77 %</b>
DJA	237	234	99 %	229	97 %
(vide)	1 235	1 107	89 %	902	73 %
<b>Total</b>	<b>8 040</b>	<b>7 191</b>	<b>89 %</b>	<b>5 948</b>	<b>74 %</b>

Ce tableau présente le taux de maintien en activité à deux ans et cinq ans des installations avec et sans DJA. Il en ressort qu'à cinq ans la DJA permet à la quasi totalité des installés de se maintenir.

Source : MSA

Ce n'est qu'à partir de 2024 que le nouveau dispositif d'aide à l'installation sera pleinement opérationnel. En attendant, le dispositif reste quasiment identique pour permettre un passage en douceur.

## Une DJA de transition en 2023

En attendant le nouveau dispositif d'aide à l'installation qui sera opérationnel à partir de 2024, une Dotation jeune agriculteur (DJA) « de transition » va être mise en place en 2023 dans notre région.

Ce choix a été fait par la région Sud-Paca, qui sera à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain et l'entrée en vigueur de la nouvelle Pac, le nouveau gestionnaire des aides à l'installation. En effet, jusqu'à présent la DJA était gérée par l'État.

Ce choix d'une année de transition s'explique par la volonté de la Région de « réaliser une transition douce et d'éviter tout problème de paiement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 » et par la nécessité de « consommer les reliquats de l'enveloppe FEADER 2014-22 afin d'optimiser la gestion des crédits européens ».

Ainsi la DJA actuelle et l'ensemble de ses règles sont maintenus pour 2023 et seules quelques modifications sont à attendre pour cette DJA « de transition » dont la revalorisation des montants de bases (voir encadré). Par ailleurs, les modulations « Contraintes structurelles » et « Dynamique de projet » sont supprimées. Les modulations nationales (hors cadre familial, agroécologie, valeur ajoutée/emploi et effort de reprise et modernisation) sont, quant à elle, maintenues.

En 2023, les chambres d'agriculture conserveront leur mission d'information et de pré-instruction des demandes de DJA.

### Certaines modalités déjà connues

C'est en 2024 que la nouvelle DJA sera à proprement parler mise en œuvre. Si les modalités précises du nouveau dispositif ne sont pas encore définitivement fixées, le Conseil régional a d'ores et déjà indiqué certaines règles envisagées.

Concernant l'éligibilité des porteurs de projet, il sera nécessaire d'avoir moins de 40 ans et d'être titulaire d'un diplôme agricole de niveau 4 au plus tard à la fin de la période d'engagement de quatre ans.

Pour percevoir la DJA, qui sera versée en une fois, il faudra que le revenu agricole du bénéficiaire soit au moins égal à 50 % de son revenu professionnel global, a minima en année 3 et 4 après son installation.

Les montants de base seront revalorisés par rapport aux montants actuels (voir encadré) et le calcul de l'aide sera simplifié avec uniquement deux critères de modulations conservés : agroécologie (AB, HVE3, GIEE) et effort de reprise et de modernisation.

Le dépôt du dossier de demande se fera en ligne sur la plateforme EURO-PAC et le rôle des Commission départementale d'orientation agricole (CDOA) sera maintenu tout comme les missions de pré-instruction assurées par les chambres d'agriculture.

Toutes les autres modalités seront communiquées par la Région au cours de l'année 2023. ■

S.B.

### Revalorisation des montants de base en 2023

- ▶ **Plaine : 15 000 €** (au lieu de 11 000 € actuellement)
- ▶ **Zone défavorisée simple : 21 000 €** (au lieu de 14 000 €)
- ▶ **Montagne : 33 000 €** (au lieu de 22 500 €)

### Montants de base à partir de 2024

- ▶ **Zone de plaine / Zone défavorisée : 24 500 €**
- ▶ **Zone de montagne : 33 000 €**
- ▶ **Montants des modulations : 5 000 €/critère**

## Un outil pour évaluer sa charge de travail et anticiper son organisation

Bien anticiper son temps de travail pendant la phase de construction de son projet de création ou de reprise d'une exploitation agricole permet d'éviter des situations complexes : pénibilité, mal-être, impact sur la qualité de vie, le revenu,...

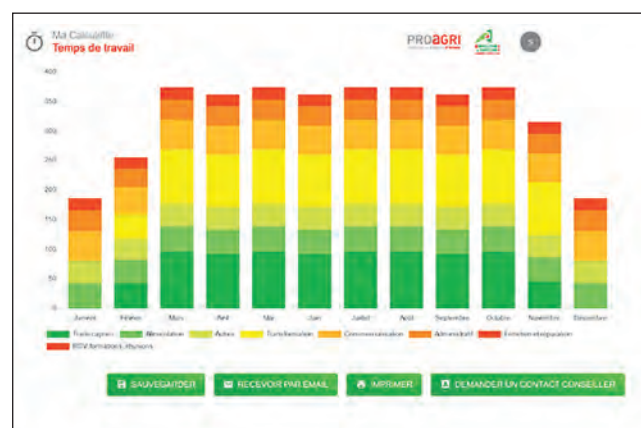
Le réseau des chambres d'agriculture a développé une application web, *Ma Calcullette Temps de Travail*, permettant d'aborder facilement cette question.

Une version en accès libre est disponible sur internet : <https://calcullette-travail.chambres-agriculture.fr>. Elle permet de prévoir son temps de travail annuel total (nombre d'heures/an). Depuis peu, les chambres d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes disposent de cet outil dans sa version « Pro » qui permet d'aller plus loin en prenant en compte la saisonnalité des tâches : temps de travail par mois, par tâche et par intervenant. À partir de 2023, cet outil sera utilisé par les chambres d'agriculture pour améliorer l'accompagnement des porteurs de projet au cours de formations autour du travail ou dans le cadre de conseils individuels. ■

S.B.

### Renseignements :

- **Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, Sébastien Bougerol, Tél. : 06 55 33 40 09 ou sbougerol@ahp.chambagri.fr**
- **Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, Sophie Simiand, Tél. : 07 89 20 47 06 ou sophie.simiand@hautes-alpes.chambagri.fr**



La calcullette temps de travail permet d'anticiper et d'éviter des situations complexes.

## ILS PARTAGENT LEUR EXPÉRIENCE

Késia Martin, apicultrice, productrice de gelée royale à Ubaye-Serre-Ponçon.

« **J'ai fait de ma passion, mon métier** »

L'histoire de Késia Martin avec les abeilles est née de celle qu'entretenait son grand-père avec ses ruches. C'est auprès de lui qu'elle a appris à connaître les abeilles et la nature dans son ensemble. C'est ainsi qu'à l'heure de se reconverter après une carrière de développeuse de produits de biocontrôle dans le Vaucluse et ayant déménagé dans les Alpes-de-Haute-Provence elle a décidé de se lancer dans l'aventure agricole. « *Je n'ai pas trouvé d'emploi dans ma branche compatible avec ma vie de famille donc j'ai décidé de le créer et quoi de mieux pour cela de faire de ma passion, mon métier !* », s'exclame-t-elle.

Mais avant de se lancer la jeune femme a beaucoup échangé, enquêté, appelé pour se faire une idée du métier mais surtout des débouchés. Elle a également trouvé les partenaires pour l'accompagner dans sa reconversion : Pôle emploi, chambre d'agriculture, etc. Pour elle, cela coulait de source de demander la DJA, qu'elle devrait signer en janvier 2023, car la mise en place de son activité demande beaucoup d'investissements. Ainsi, elle va produire de la gelée royale qui demande un plus petit cheptel que pour de la production de miel. Elle a fait ce choix de production qui s'inscrit mieux, selon elle, dans le contexte de changement climatique car la production est légèrement moins soumise aux aléas climatiques et donc plus stable. Elle lui permet aussi de favoriser sa vie de famille avec des jours de travail fixes. Elle produira de la gelée royale labellisé Gelée royale française (GRF) et souhaite, à terme, être labellisée Agriculture biologique. ■



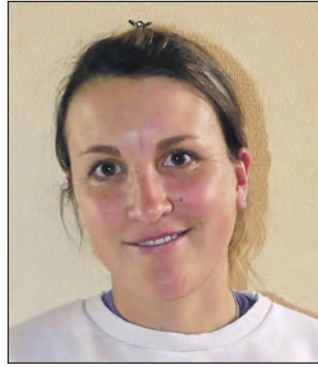
A.G.

Aline Daumas, éleveuse de bovins viande à Bellaffaire.

« **Une double activité rassurante pour débiter** »

Aline Daumas est une passionnée d'agriculture depuis l'enfance pourtant cette passion avait sauté une génération puisque ses parents n'étaient pas dans le milieu mais ses grands-parents oui. C'est auprès d'eux et de son oncle que la jeune Aline a attrapé le virus. « *J'ai toujours eu la passion des bêtes et des machines, l'agriculture me colle à la peau. Donc, au moment de choisir une orientation professionnelle, j'ai fait un BTS négociation et relation agricole et je suis devenue commerciale dans le matériel d'élevage. Mon oncle était encore trop jeune pour passer la main. En plus, cela m'a permis de voir plein de choses dans les fermes que je visitais et de savoir ce que je voulais faire dans la miennne. Je ne regrette absolument de ne pas m'être installée plus tôt* », confie-t-elle.

Souhaitant anticiper Aline et son oncle sont allés il y a deux ans au Point accueil installation (PAI) de la chambre d'agriculture pour commencer à se renseigner. « *On entend de tout dans les fermes alors il vaut mieux aller à la source donc quand on va à la chambre c'est rassurant d'avoir les vraies infos* », explique-t-elle. Et, cette année, les choses se sont un peu accélérées Aline projetant de s'installer en 2024. En attendant, elle a conservé son emploi de commerciale et travaille avec son oncle les week-ends et les vacances et dès qu'il en exprime le besoin. Afin de se rassurer et de ne pas se lâcher des deux mains la jeune femme conservera son activité à mi-temps pour s'assurer un revenu régulier son activité de commerciale lui permettant de s'adapter à la vie de la ferme. ■



A.G.

Vincent Ollivier, éleveur de bovins allaitants et producteur de farine bio à La Bâtie-Vieille.

« **La tradition familiale a fini par me rattraper** »

Reprenre la ferme familiale a pendant longtemps été loin des aspirations de Vincent Ollivier qui s'était lancé dans des études d'ingénierie mécanique. Cependant, en quatrième année, il s'est rendu compte à l'occasion de stages dans l'industrie que ce n'était pas la vie qu'il souhaitait. « *J'avais envie de liberté, d'être mon propre patron, d'entreprendre, d'expérimenter et de prendre mes propres décisions, confie-t-il. Je me suis aussi dit qu'il était dommage de voir disparaître la ferme créée par mes aïeux sachant que mon grand-père était pionnier dans le bio. Il fallait que cela perdure* ». Déterminé, le jeune homme a donc entamé les démarches pour prendre la suite de son père qui devait partir à la retraite en 2021. Mais dans ses plans il fallait que ce soit immédiatement après l'obtention de son diplôme !

Il s'est donc rendu au PAI et à l'ADEAR et s'est lancé dans un Bac pro CGEA par correspondance en parallèle de sa dernière année d'études d'ingénieur. Parmi les écueils qui le rebutaient à prendre la suite de son père qui élevait des vaches laitières il y avait les contraintes de la traite et les faibles revenus générés. Il a donc décidé de réorienter l'exploitation avec des vaches allaitantes et en faisant de la farine de blé, de seigle et de sarrasin.

« *Quand j'étais en Picardie pendant mes études, j'avais rencontré des agriculteurs qui avaient des moulins à farine et ça m'a conquis, explique Vincent. J'ai donc décidé de créer cet atelier supplémentaire qui permet de générer davantage de revenus et de dégager plus de temps.* » ■



D.R.

Boris Monnier, maraîcher, polyculture, élevage à Rosans.

« **Redonner du sens au mot travail** »

Boris Monnier et sa compagne, Aurélie Fernandez sont ce que beaucoup appellent des néo-ruraux, ils sont arrivés dans l'agriculture après une autre carrière avec la volonté de vivre autrement et de nourrir la population « *tout en défendant un modèle paysan indépendant* ».

Leur parcours est pour le moins singulier et la route a été longue avant leur arrivée dans les Hautes-Alpes en 2018. Auparavant, Boris a fait « *plein de petits boulots alimentaires* ». Cependant, avec sa compagne ils ont décidé de se partir faire du woofing et travailler dans des fermes en Australie ou avec un maraîcher pendant un an.

Rentrés en France, ils font BPREA dans la Drôme avant de se lancer dans la recherche de terres. « *Au début, nous voulions nous installer avec un collectif puis nous avons eu vent, grâce à France Inter, d'une recherche de porteurs de projets dans le cadre d'un stockage de foncier et on est parti à deux, explique Boris. C'est comme cela que nous avons pris contact avec l'association Terro à Rosans à qui nous avons présenté notre projet, puis à la mairie, puis à la Safer puis au Crédit agricole. Nous avons fait notre plan d'entreprise avec la chambre d'agriculture avant d'aller voir ce dernier.* »

Boris avoue que ce projet a été une véritable aubaine. « *Nous pensions que nous allions chercher des terres pendant dix ans, poursuit-il. Et, là, il y a eu toute une conjonction de facteurs qui a fait que l'on a pu réussir.* »

Aujourd'hui, le couple commercialise sa production en vente directe sur les marchés et dans un magasin de producteurs drômois. Ils sont même à l'origine avec onze autres producteurs de la création d'un magasin de producteurs à Rosans. ■



D.R.



D.R.

Simon Chatagner et Ael Biamic, éleveurs d'ovins viande à Uvernet-Fours.

« **Je ne voulais pas laisser disparaître l'exploitation familiale** »

En février 2023, Simon Chatagner et sa compagne Ael, vont s'associer en Gaec avec la mère du jeune homme en vue de reprendre l'exploitation familiale quand celle-ci fera valoir ses droits à la retraite dans trois ans. Simon était auparavant conducteur d'engin dans les travaux publics et n'avait jamais envisagé de reprendre le troupeau de brebis viande de ses parents. La disparition de son père il y a quelques années et la perspective de voir disparaître l'exploitation familiale au moment de la retraite maternelle a réveillé en lui la fibre agricole.

Ceci ajouté à l'amour et au fait qu'Ael sa compagne a été bergère pendant huit ans, lui ont fait prendre goût au métier.

Il y a trois ans, ils se sont donc rendus au PAI pour savoir quelles démarches entreprendre. La première qui leur a été conseillée afin de prétendre à la DJA a été de passer un diplôme agricole. Ce qui fut chose faite pour tous les deux en juin 2021 avec l'obtention d'un BPREA à Carmejane. « *Nous savions déjà beaucoup de choses sur le métier mais nous avons tout de même permis d'acquérir de nouvelles connaissances notamment sur le côté administratif du métier, la comptabilité ou la Pac* », précise Simon.

Ensuite, ils ont dû trouver des terres car ils souhaitent produire eux-même leur fourrage contrairement à la mère de Simon qui achetait toute la nourriture.

Il était pour eux indispensable de demander la DJA qui leur permet de disposer de trésorerie dans l'exploitation pour se lancer, de pouvoir investir dans du matériel et de construire un nouveau hangar. ■



A.G.



A.G.

Noémie Guignier, éleveuse d'ovins viande à Châteauroux-les-Alpes.

« **En souvenir de ma mère, je ne me voyais pas abandonner son troupeau** »

La passion de l'élevage Noémie l'a héritée de sa mère avec qui elle avait prévu de s'associer tout en poursuivant sa carrière d'auxiliaire de puériculture. Malheureusement, la vie en a décidé autrement et a obligé Noémie à revoir ses plans.

En mai 2019, alors qu'elle venait de faire un BPREA à l'ADFFPA 05, sa mère décède la laissant désespérée. « *Ma mère était installée sur des terres familiales et le contexte faisait que je ne pouvais pas les conserver. Il a donc fallu que je me lance dans des recherches, raconte-t-elle. Il était impensable de faire monter ses bêtes dans un camion et de m'en séparer, c'était la seule chose qui me restait d'elle, même si cela allait s'annoncer beaucoup plus dur seule qu'avec elle. Cela voulait aussi dire que je ne pourrais pas faire des ovins laitiers en plus des agneaux Label rouge comme nous le projetions. C'est alors que je me suis souvenue d'un éleveur que j'avais rencontré à Châteauroux-les-Alpes quelques mois plus tôt et qui souhaitait arrêter son exploitation. J'ai donc pu reprendre ses terres et son bâtiment en location ainsi qu'une partie de son troupeau.* »

La jeune femme n'a, également, pas pu rester pluriactive comme elle le souhaitait et a dû accroître son cheptel pour qu'il soit plus rentable. Elle concède que les deux premières années ont été difficiles, qu'elle a dû « *se reconstruire après avoir tout perdu* » et s'imposer dans ce monde en tant que jeune femme seule, même si son compagnon propriétaire d'une entreprise de travaux agricoles l'aide pour le travail des champs. « *Aujourd'hui, je ne regrette pas même si la vie n'est pas facile, c'est un métier où il n'y a pas le droit à l'erreur et qui ne laisse pas beaucoup de place pour autre chose* », confie-t-elle. ■



D.R.

La vocation du syndicat Jeunes agriculteurs est, comme son nom l'indique, de militer pour soutenir les plus jeunes membres de la profession et de les défendre mais également d'œuvrer pour que la profession reste attractive et accessible.

## Belle réussite pour le Forum 2022 des projets agricoles à l'ADFPA à Gap



Édouard Pierre, président de JA 05 et les partenaires de la table ronde dont Brigitte Cadelnel, cheffe de service DDT, Sylvain Poullilian, Crédit Agricole, Lionel Jacquemin, chambre d'agriculture, Jean-Marie Digue, directeur départemental de la Safer 05, Manon Deschamps, Service de remplacement et Thierry Chapel, DDT (de gauche à droite).

Le Forum des projets agricoles mené par Jeunes agriculteurs des Hautes-Alpes s'est déroulé jeudi 24 novembre dans les locaux de l'ADFPA 05, à côté du chantier de la prochaine Maison des agriculteurs des Hautes-Alpes, rue des Silos. La journée était axée sur le thème de « Comment construire un projet durable et résilient pour faire face aux enjeux actuels ? Viabilité économique, réussite sociale, changement climatique ». La pertinence de la question dans une économie instable, a motivé de nombreux candidats à l'installation en milieu agricole, parmi lesquels des personnes en formation à l'ADFPA et des jeunes gens du Lycée agricole des Hautes-Alpes. Face à eux, Édouard Pierre, président de JA 05 et les partenaires « qui gravitent autour de la création et la transmission d'une entreprise agricole et qui permet aux porteurs de projet d'accéder à l'information et aux conseils le temps d'une journée », à savoir, la chambre d'agriculture, la Safer 05, le MSA, le Crédit agricole, la DDT et le Service de remplacement représenté par Manon Deschamps.

### L'enjeu du foncier

Tous ont affirmé la nécessité « d'avoir la culture des risques » pour travailler, sans concession, tous les aspects « en crash test y compris », pour réussir. Cette réussite passe par la nécessité de concilier la viabilité économique du projet, « dans l'objectif d'avoir le revenu d'un Smic à l'issue des quatre premières années » et la légitime aspiration humaine de mener une vie d'aujourd'hui « normale », familiale, sociale avec loisirs, temps libres, congés. Le Plan de professionnalisation personnalisé (PPP) et le Plan d'entreprise (PE) ont été mis en avant. Ces dispositifs d'accompagnement JA consolident la viabilité des projets. « Avec de très bons résultats, soit 98 % de réussite au

### 15 stands pour faire le tour de la question de l'installation

L'après-midi, une quinzaine de stands installés dans les salles de l'ADFPA 05 a accueilli de nombreux visiteurs. Ils ont pu rencontrer, individuellement, la chambre d'agriculture, la Safer 05, des banques et assurances, la Maison régionale de l'élevage (MRE), des conseillers en accompagnement fiscal et expertise sociale, la coopérative Régionale d'équipement agricole (la Crea), la FDSEA 05, l'association des producteurs d'agneaux Ciel d'Azur, Agribio 05 et la plateforme Initiative Sud. Depuis 2017 et sous certaines conditions, cette plateforme située à Gap, ouvre ses aides financières au monde agricole sous forme de prêts d'honneur de 5 000 à 30 000 € sans intérêt, garantie ou caution personnelle.

bout de cinq années, contre 75 % sans », précise Florian Pellegrin, vice-président JA 05 et président de JA Paca, sachant que 50 % des installations se font hors cadre familial. La DDT représentée par Brigitte Cadelnel, a abordé les changements qui doivent intervenir en 2023. Ils concernent, entre autres, la Pac et les nouvelles conditions d'aides ainsi que le transfert de certaines des compétences des DDT à la Région. Le marché foncier des Hautes-Alpes, présenté par Jean-Marie Digue, directeur de la Safer 05, renvoie aux spécificités haut alpines : les belles terres en vallée et le morcelé des terres en zone montagne. Face à la ressource foncière, de 5 000 hectares pour les Alpes-de-Haute-Provence, 10 000 des Bouches-du-Rhône et les 12 000 du Var, les 1 500 hectares des Hautes-Alpes compliquent l'installation. Ils prônent la transmission comme un des moyens forts pour établir de jeunes agriculteurs, renouveler les générations et maintenir une agriculture d'avenir. ■

Brigitte Tempestini

### « Aller voir ailleurs pour acquérir de l'expérience et pour vous faire un réseau », deux JA 05 témoignent pour rassurer et encourager les porteurs de projets

Comme tous les ans, ce forum permet aux porteurs de projets de rencontrer de jeunes exploitants agricoles installés. Cette année, Amandine Pierre, 33 ans, a témoigné de son installation à Ancelle où elle développe depuis moins de dix ans, un élevage de poules pondeuses. « Avant de vous installer, faites des stages même dans des secteurs d'activités qui ne seront pas les vôtres, pour s'ouvrir à d'autres techniques et se faire un réseau et du relationnel toujours important ». Elle témoigne de ses objectifs premiers comme mener un élevage en bio mais devenu, au bout de six années, raisonné car « trop cher » dit-elle conseillant l'adaptabilité face aux aléas, « se souvenir que l'on travaille pour avoir un revenu décent et y mener un projet de vie équilibré avec l'aide du Service de remplacement ». Pierre Degril, 27 ans, installé en élevage de vaches allaitantes à Saint-Léger-les-Mélèzes témoigne de son statut de pluri actif et de l'organisation que cela implique en étant moniteur-pisteur pour la diversification des revenus « et la passion du ski ». Tous les deux ont abordé la charge administrative sous les questions du jeune auditoire. « Banaliser une journée par semaine pour tout traiter, ne pas laisser trainer les papiers trois ou quatre jours et franchement, avec un peu d'organisation, ce n'est pas insurmontable ! ». Membres de JA 05, ils ont conseillé aux prochains jeunes agriculteurs de rejoindre le syndicat « une belle bande de copains ».

## Un Forum de l'installation toujours aussi fructueux à Carmejane



Le Forum installation des JA : un temps fort du calendrier agricole.

Depuis sa création, le syndicat Jeunes agriculteurs milite sans relâche pour le renouvellement des générations en agriculture et donc l'installation des jeunes. Le maintien de la profession réside dans cette capacité à prendre la relève des hommes et des femmes qui quittent le métier, en donnant à un maximum de jeunes la possibilité de s'installer. « Le Forum annuel promu par les JA est un des outils permettant aux futurs installés de faire le tour de la problématique à laquelle ils s'affrontent », rappelle Sophie Pinatel, animatrice de JA 04. Un Forum organisé au centre pédagogique de Carmejane qui a rassemblé cette année une soixantaine de futurs accédants sans oublier les élèves du lycée agricole qui sont en première ligne de cette opération informative à laquelle participent de nombreux acteurs du monde agricole en tête desquels la chambre d'agriculture, la Safer, le Crédit agricole, Groupama, la Banque populaire, la DDT, Cerfrance, etc. « On ne produit pas un kilo de pistache en France alors que la demande ne cesse de croître », commente Timothée Ramu qui, après une carrière dans le bâtiment écoresponsable, va se lancer, à 32 ans, dans la culture de la pistache et la production d'insectes alimentaires. À la faveur d'une possibilité d'acquérir une propriété à Niozelles, le trentenaire en BPREA maraîchage bio, compte planter des pistachiers mais aussi produire des herbes de

Provence, de la grenade, des fruits rouges et élever des insectes pour l'alimentation sur une dizaine d'hectares cultivables.

### Des projets variés

« Il faudra six ans avant de voir les premières récoltes », ajoute Timothée, fils de paysan, rappelant que 10 000 tonnes de pistaches sont consommées chaque année en France ! Une véritable niche agricole que le futur jeune agriculteur compte inaugurer en 2024. « J'ai toujours rêvé d'élever des chèvres », raconte Linda Bröder, une biologiste née en Allemagne à la frontière du Luxembourg, il y a 33 ans, en pleine reconversion via un BPREA élevage caprin suivi à Carmejane. C'est l'amour pour la France et un Français qui a conduit la jeune germanique du côté d'Arles et avoue donc une vraie passion pour l'élevage des biquettes de Provence, l'exploitation des produits laitiers voire la viande qui peut en découler. « J'ai effectué différents stages qui m'ont confirmé dans mon projet », ajoute Linda avouant être consciente des efforts à consentir pour mener à bien ce type d'exploitation très éloignée d'une certaine image romantique. « Je souhaite développer un projet proche de la biologie de la chèvre et inscrit dans un système pastoral. Je veux que mon activité ait un impact positif sur la nature », poursuit la jeune femme qui n'est pas encore fixée sur le lieu de son installation mais elle compte privilégier la région Paca. ■

B.F.



Timothée Ramu : des pistaches et des insectes.



Linda Bröder : une vocation d'éleveuse caprine.